



Locataire et domiciliation de société

Par sparkle

Bonjour,

Mon locataire souhaite créer une société (SASU) domiciliée à l'appartement que je lui loue.
Il s'agit d'un meublé pour lequel je fournis presque tout: eau, électricité, Internet et assurance.

Il rencontre des difficultés pour produire un justificatif de domicile étant donné que les factures ne sont pas à son nom.

Je lui ai proposé d'utiliser sa facture d'abonnement mobile ou bien une quittance de loyer.

Il veut utiliser les services de leg****ace pour la création de la société. C'est eux qui refusent facture de mobile ou quittance comme justificatif de domicile?

Ont-ils le droit de refuser une quittance comme justificatif ?

Existe-t-il une liste officielle de justificatifs valides pour création d'une société ?

Merci pour vos lumières